



Info

Sauvons nos enfants (des dangers d'internet) !

Internet est le moyen de communication préféré des jeunes ; en Europe, un enfant sur deux surfe régulièrement sur le net, de chez lui, à l'école et bientôt sur son téléphone portable. Mais le web est un vaste territoire, parsemé de multiples dangers (images pornographiques ou violentes, incitation à la haine raciale etc.), face auxquels les enfants sont très vulnérables. Le Parlement européen se penche actuellement sur les meilleurs moyens de protéger les plus jeunes.

Il est facile, pour un pédophile, de se faire passer pour quelqu'un d'autre en dialoguant avec des enfants sur des sites de messagerie instantanée, de partage de fichiers ou même de jeux en réseau. L'arrestation d'agresseurs ayant contacté leur victime via le web fait d'ailleurs régulièrement la une des journaux. A tel point qu'on considère qu'aujourd'hui, laisser un enfant circuler sans contrôle sur Internet, c'est comme laisser un enfant circuler seul, la nuit, dans la rue...

Internet et les jeunes : une histoire de passion...dangereuse ?

Habités très jeunes à un environnement multimédia et technologique, les enfants y sont à l'aise et explorent souvent plus loin les possibilités du web que leurs parents.

Or en surfant sur internet, les enfants sont vulnérables et ce, dans trois cas de figure :

- leur image est utilisée pour des images ou des films pornographiques,
- ils sont « spectateurs » lorsqu'ils surfent sur le web et sont confrontés à des images préjudiciables (violentes, pornographiques ou incitant à la haine),
- ils sont des victimes potentielles de prédateurs sur les sites de messagerie instantanée ou les forums.

Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur le comportement des enfants quand ils utilisent internet. Cependant, une récente étude sur la Norvège, le Danemark, la Suède, l'Irlande et l'Islande a montré que 24% des enfants utilisant internet ont expérimenté « une attention sexuelle non voulue ». Plus d'un sur trois qui utilise les messageries instantanées a reçu des propositions de rencontre, et 22% ont effectivement rencontré des personnes par ce biais.

« Quelques 260 millions de pages à contenu pornographique circulent aujourd'hui sur l'Internet. Il était essentiel que l'UE adopte des mesures concrètes pour inciter tous les acteurs responsables (pouvoirs publics, fournisseurs d'accès, parents et enseignants) à sensibiliser les enfants, et les protéger des contenus illicites ou illégaux » a indiqué Mme de Sarnez, députée française du groupe libéral, dont le rapport sur le sujet a été adopté en Commission culture, mardi 28 novembre.

Mais que fait l'Europe ?

L'Europe s'est préoccupée de cette question sensible dès 1998, en adoptant une recommandation aux Etats-membres. La nécessité d'une action européenne pour protéger les mineurs est née du constat que l'« autorégulation » des fournisseurs internet ne suffisait pas (plusieurs avaient adopté des codes de conduite ou classaient les contenus). De plus, les réglementations sur internet et son contenu sont très différentes selon les pays en Europe.

Mis à part un programme européen dédié (appelé « internet plus sûr »), doté pour la période 2005-2008 de 45 millions d'euros, plusieurs axes de travail ont été lancés. Une révision de la recommandation de 1998 a été rendue nécessaire par l'évolution technologique rapide des nouveaux médias : c'est cette révision qui a été votée, en seconde lecture, mardi.

Les solutions existent : comment les améliorer

Selon le rapporteur Marielle de Sarnez, 3 domaines d'action et de responsabilités peuvent être définis pour limiter les contenus préjudiciables ou illégaux :

- La responsabilité de l'industrie des services audiovisuels et informations en ligne

Le moyen le plus connu de protéger les enfants est d'installer des **systèmes de blocage ou des filtres**, qui les empêchent d'accéder à certains sites. Le rapport du Parlement européen propose que les fournisseurs d'accès internet les offrent systématiquement à leurs nouveaux clients (ce qui n'est pas encore toujours le cas).

Les fournisseurs devraient aussi « *généraliser la description des sites proposés, avec une mise à jour régulière, pour faciliter la classification des sites, grâce à des sigles communs à tous les États membres, pour prévenir les utilisateurs du contenu préjudiciable éventuel du site consulté* ».

- La responsabilité éducative

L'information et l'éducation sont cruciales pour prévenir des dangers d'internet les enfants, comme les parents. Dans certains Etats membres, comme récemment en Grande-Bretagne, des campagnes d'information ont été mises en place et des équipes de policiers, enseignants ou bénévoles se rendent dans les écoles pour sensibiliser les enfants.

Le Parlement européen, dans son rapport, demande à la Commission européenne de lancer une « **une campagne européenne d'information**, par tous les moyens de communication, auprès des citoyens, pour alerter les opinions publiques sur les dangers d'Internet et sur les risques de sanctions pénales encourus (introduction de plaintes, contrôle parental) ». Cette campagne devra également cibler les enseignants, qui utilisent de plus en plus internet comme outil d'éducation.

- Une responsabilité politique

De nombreuses **permanences téléphoniques** ont été mises en place afin que les citoyens puissent obtenir des informations et signaler des sites suspects sur internet. Ces « hotlines » transmettent ensuite ces signalements aux autorités responsables (police, fournisseurs internet) pour qu'ils prennent les mesures nécessaires.

En 2005, les hotlines ont traités en Europe 65.000 signalements ; un vrai succès. Pourtant, certains Etats ne disposent toujours pas de permanence. Le Parlement propose donc de créer un « **numéro vert européen** » unique pour combler cette absence.

Enfin, pourquoi ne pas créer un nom de domaine générique, comme .com ou .org, qui rassemblerait des sites spécifiquement dédiés aux enfants et étroitement contrôlés ? Le Parlement propose à la Commission d'étudier la création, par exemple, d'un **.kid**.

Le rapport sur la protection des mineurs et de la dignité humaine sera voté en session plénière lors de la session de décembre. Mais malgré toutes les initiatives prises, comme le Parlement le rappelle : « *La prévention et un meilleur contrôle parental resteront toujours les meilleures protections face aux dangers d'Internet* ».